LIGUE DE FOOTBALL DES HAUTS DE FRANCE



COUP D'ENVOI ET REPRISE DU JEU

> Coup d'envoi

Procédure

- L'équipe qui remporte le toss (pile ou face) choisit soit le but en direction duquel elle attaquera durant la première période soit d'effectuer le coup d'envoi.
- L'adversaire se voit attribuer le coup d'envoi ou le choix du but.
- L'équipe ayant choisi le camp effectuera le coup d'envoi de la seconde période.
- En seconde période, les équipes changent de camp.
- Quand une équipe a marqué un but, c'est l'adversaire qui procède au coup d'envoi.

À chaque coup d'envoi :

- Tous les joueurs, à l'exception du joueur donnant le coup d'envoi, doivent se trouver dans leur propre moitié de terrain;
- Les adversaires de l'équipe procédant au coup d'envoi doivent se tenir au moins à 9,15 m du ballon tant qu'il n'est pas en jeu;
- Le ballon doit être positionné sur le point central et être immobile ;
- L'arbitre donne le signal du coup d'envoi ;
- Le ballon est en jeu dès qu'il a été botté et a clairement bougé ;
- Il est possible de marquer un but à l'adversaire directement sur coup d'envoi.

Infractions et Sanctions

Si le joueur procédant au coup d'envoi retouche le ballon avant que celui-ci n'ait été touché par un autre joueur, un coup franc indirect est accordé, ou un coup franc direct en cas de main volontaire.

Pour toute autre infraction à la procédure du coup d'envoi, le coup d'envoi doit être rejoué.



Sous réserve de la procédure de la Loi 8 (S.R.P. Loi 8)

L'utilisation des abrégés «S.R.P. Loi 8» fait référence à l'application de la procédure de la balle à terre telle qu'elle est définie ci-après à la page 23 en fonction de l'endroit où se trouvait le ballon (hors ou dans la surface de réparation).



> Balle à terre

Procédure

La balle à terre est donnée au gardien de but de l'équipe en défense dans sa surface de réparation si, au moment où le jeu a été arrêté :

- le ballon se trouvait dans sa surface de réparation, ou
- la dernière touche de balle a eu lieu dans la surface de réparation.

Dans tous les autres cas, l'arbitre donne la balle à terre à un joueur de l'équipe qui a touché le ballon pour la dernière fois, et à l'endroit où le ballon a pour la dernière fois été touché par un joueur, un agent extérieur ou un arbitre, tel que précisé au point 1 de la Loi 9.

Tous les autres joueurs doivent se trouver au moins à 4 m du ballon jusqu'à ce que celui-ci soit en jeu.

Le ballon est en jeu lorsqu'il touche le sol.

Infractions et Sanctions

La balle à terre doit être rejouée si le ballon :

- Touche un joueur avant de toucher le sol :
- Quitte le terrain après avoir rebondi sur le sol sans qu'un joueur ne l'ait touché.

Si une balle à terre entre dans le but sans toucher au moins deux joueurs, le jeu reprend par :



- Un coup de pied de but si le ballon entre dans le but de l'équipe adverse ;
- Un corner si le ballon entre dans le but de l'équipe du joueur ayant botté le ballon.

Question 1

Une équipe n'est pas présente à l'heure fixée pour le coup d'envoi, Quand le constat sera-t-il établi ?

L'arbitre constatera qu'une équipe est absente si, 15 minutes après l'heure fixée pour le match, elle ne présente pas au moins huit joueurs, si cela est prévu dans le règlement de l'épreuve.

Question 2

Après un but marqué, l'avant-centre de l'équipe «A» donne le coup d'envoi. Il voit le gardien adverse avancé, tire et marque le but. A ce moment, le capitaine de l'équipe «B» fait remarquer à l'arbitre que son partenaire n°8 était encore 20 mètres dans le camp adverse lorsqu'il a donné le signal. Décision.

Le coup d'envoi n'ayant pas été effectué conformément à la Loi, l'arbitre refusera le but et fera recommencer le coup d'envoi.

4